

Fleury-les-Aubrais

Fleury-les-Aubrais

Le frère d'un médecin menacé d'expulsion

■ Nabil, 35 ans, fait l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire. La préfecture lui reproche de ne pas avoir décroché son doctorat en temps utile. Son frère, médecin, se bat pour éviter cette séparation familiale.

Encore une histoire douloureuse, celle d'une probable séparation de deux frères, le D^r Nagib Moatassime, médecin généraliste, installé à Fleury-les-Aubrais depuis plus d'une vingtaine d'années, et son demi-frère, Nabil Benaïssa, qui vit avec lui. Ce dernier est sous le coup d'une mesure d'expulsion ordonnée par la préfecture du Loiret.

Le médecin, bien inséré dans la vie et dans sa commune d'adoption, naturalisé français depuis de longues années, ne comprend pas. « Nabil a suivi des études sans aucune difficulté. Il a même de très bonnes notes et une mention ».

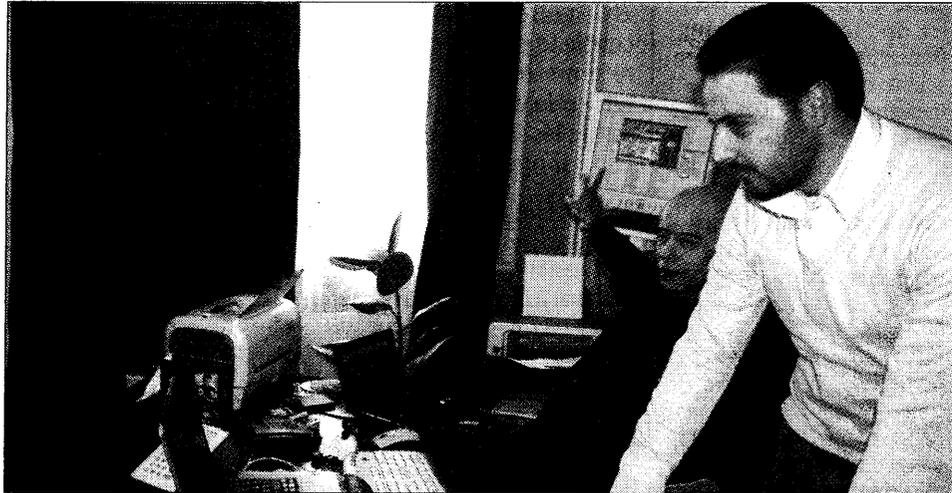
Depuis 2000, Nabil vit en France avec l'aide vigilante de son demi-frère. Son objectif, décrocher un doctorat. Deux maîtrises et un DEA ont sanctionné un cursus universitaire non négligeable. Et chaque année, la préfecture lui a renouvelé son titre de séjour sans difficulté.

Une trajectoire contrariée

Mais cette trajectoire rectiligne a été contrariée par les aléas de la vie. La perte d'un père et les grèves qui ont paralysé les universités françaises sont passées par là.

Déstabilisé, Nabil n'a pu aller au bout de son objectif. Et c'est, selon son frère, le D^r Moatassime, ce que lui reproche la préfecture.

Pourtant, l'homme exhibe un document de l'UNEF, syndicat étudiant, dans lequel Valérie Péresse, ministre de l'Enseignement supérieur dit « qu'elle va demander aux préfectures qu'aucun étudiant étranger ne se voit refuser le renouvellement de



Les deux frères, dont Nabil (à droite) veulent créer une entreprise pour commercialiser un logiciel médical.

son titre de séjour l'an prochain pour des raisons liées à l'assiduité ou la progression universitaire au second semestre de cette année ».

Selon Nagib, le texte vise effectivement l'année universitaire 2008-2009. Autrement, Nabil est bien concerné par cette directive ministérielle.

Mais pour faire bonne mesure,

son frère, le D^r Moatassime, assure qu'il a un projet professionnel, la commercialisation d'un logiciel médical qu'il compte confier à son demi-frère. C'est dire que Nabil semble présenter des garanties de représentation.

« Je veux que cette affaire soit rendue publique et, si mon frère est renvoyé au Maroc, que cela ne

se fasse pas en silence », explique le D^r Moatassime, passablement désabusé par le climat de suspicion qui pèse sur tout ce qui ressemble à un étranger.

L'affaire, qui devait être évoquée le jeudi 4 mars devant le tribunal administratif d'Orléans, a finalement été renvoyée à une date ultérieure.

Hamoudi Fellah.